



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-441-1

Voir aussi : 2009-441

Ottawa, le 14 octobre 2009

Groupe TVA inc.
L'ensemble du Canada

Demande 2008-1701-7, reçue le 17 décembre 2008

Correction – Argent – modifications de licence

1. Par la présente, le Conseil corrige une erreur qui s'est glissée dans *Argent – modifications de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-441, 24 juillet 2009.
2. Le paragraphe 5 de la décision est remplacé par ce qui suit :

Par conséquent, le Conseil remplace la condition de licence 1b) actuelle, énoncée dans la décision 2000-468, par la **condition de licence** suivante :

b) La programmation doit appartenir exclusivement aux catégories suivantes énoncées à l'article 6 de l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés* :

- 1 Nouvelles
- 2 a) Analyse et interprétation
- b) Documentaires de longue durée
- 3 Reportages et actualités
- 4 Émissions religieuses
- 5 a) Émissions d'éducation formelle et préscolaire
- b) Émissions d'éducation informelle/Récréation et loisirs
- 6 a) Émissions de sports professionnels
- b) Émissions de sports amateurs
- 7 Émissions dramatiques et comiques
- a) Séries dramatiques en cours
- b) Séries comiques en cours (comédies de situation)
- c) Émissions spéciales, miniséries et longs métrages pour la télévision
- d) Longs métrages pour salles de cinéma, diffusés à la télévision
- e) Films et émissions d'animation pour la télévision
- f) Émissions de sketches comiques, improvisations, œuvres non scénarisées, monologues comiques
- g) Autres dramatiques
- 8 a) Émissions de musique et de danse autres que les émissions de musique vidéo et les vidéoclips

- b) Vidéoclips
- c) Émissions de musique vidéo
- 9 Variétés
- 10 Jeux-questionnaires
- 11 Émissions de divertissement général et d'intérêt général
- 12 Interludes
- 13 Messages d'intérêt public
- 14 Info-publicités, vidéos promotionnels et d'entreprises
- 15 Matériel d'intermède

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.